



Ensemble vers la réussite

Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais

**PRÉSENTATION DU BUDGET
2012-2013**

CONSEIL DES COMMISSAIRES

20 JUIN 2012

**Johanne Légaré, commissaire
Présidente du Comité exécutif**



COMMISSION SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS

Ensemble vers la réussite

PRÉSENTATION DU BUDGET 2012-2013

Monsieur le Président,
et
Mesdames, Messieurs les commissaires,

Dans le budget du gouvernement du Québec, le ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport (MELS) a obtenu une hausse de 2,8% de ses crédits, permettant des ajouts estimés à 205,6 millions de dollars pour les commissions scolaires. La croissance estimée des besoins des commissions scolaires pour l'exercice 2012-2013 étant de 305,6 millions de dollars, le manque à gagner de 100 millions de dollars est financé par l'entremise d'un effort général de compressions dans les activités des commissions scolaires.

Le projet de règles budgétaires 2012-2013 des commissions scolaires prévoit les facteurs de croissance reliés aux indexations salariales mais aucune indexation pour les autres coûts. Les subventions pour les dépenses relatives aux services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) et aux autres sommes reliées à

la réalisation des travaux en lien avec les plans d'action du MELS sont maintenues.

Plusieurs allocations introduites au cours des dernières années sont reconduites. En formation générale des jeunes : la mesure de soutien aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, le Plan d'action sur la lecture à l'école, le Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école et le Plan d'action du français à l'école. En formation professionnelle : la formation de petits groupes et la formation à temps partiel, etc.

Un ajout financier est aussi consenti afin de supporter la poursuite de la réduction du nombre d'élèves par classe conformément à la Stratégie d'action - *L'école, j'y tiens*.

Au niveau des activités éducatives des jeunes, le nombre d'élèves par classe au 3^e cycle du primaire (en milieu défavorisé et dans les autres milieux) ainsi qu'au 1^{er} cycle du secondaire sont réduits en conformité avec le plan d'action de la ministre ainsi que les nouvelles conventions collectives.

Les règles budgétaires des investissements, qui sont d'une durée de trois ans, en sont à leur première année. La mesure concernant le plan d'action *L'École 2.0*, portant sur l'acquisition de tableaux numériques interactifs dans les classes et d'ordinateurs portables pour les enseignants est reconduite en y incluant un ajout pour l'acquisition de ressources didactiques numériques.

Pour le transport scolaire, les règles de financement d'une durée de 5 ans en sont aussi à leur première année et prévoient une indexation basée sur l'indice des prix à la consommation (IPC).

Le budget de la CSPO, pour l'année scolaire 2012-2013, s'appuie sur les règles budgétaires du MELS et intègre les orientations adoptées par le Conseil des commissaires, lesquelles sont intégrées dans le cadre budgétaire 2012-2013.

Le budget de la CSPO prend aussi en compte les impacts de la Loi 20 (plus connu sous le nom de projet de loi 100) relativement à la réduction de 10 % des dépenses de natures administratives pour 2013-2014 qui en est à sa troisième année.

Afin de réaliser les efforts financiers demandés par le MELS à la Commission scolaire, diverses mesures ont été mises en applications ou le seront très bientôt au sein de la CSPO. Considérant le contexte économique actuel pour les commissions scolaires, plusieurs travaux seront aussi à considérer pour les années à venir.

Le budget de fonctionnement de la Commission scolaire prévoit donc des revenus de 141 983 903 \$ et des dépenses de 143 450 846 \$ pour la réalisation d'un déficit budgétaire de 1 466 943 \$. Ce montant entre dans les limites permises par les règles budgétaires qui ont comme base 22 % d'une partie des surplus cumulés par la commission scolaire au 30 juin 2011. Ce déficit permet de répondre entre autre à des éléments

directement liés à la réforme de la comptabilité scolaire relativement à l'impact des redressements des états financiers des exercices antérieurs effectués en 2008, mais aussi d'atténuer les impacts des compressions relatives à l'effort général demandé par le MELS.

Nous allons donc présenter au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport un budget de fonctionnement déficitaire de 1 466 943 \$ pour l'année scolaire 2012-2013.

Comptes de taxe

La facturation des taxes scolaires pour l'année financière 2012-2013 sera datée du 1^{er} août 2012, dont une première partie sera perçue le 4 septembre 2012, et une deuxième le 30 novembre 2012.

Sous réserve de l'adoption du Règlement sur le produit maximal de la taxe scolaire 2012-2013, encore une fois cette année, notre taux de taxation basé sur les évaluations uniformisées étalées est en baisse, atteignant 0,27130 \$ du 100 \$ d'évaluation. Cette baisse est directement reliée à la hausse constante de l'évaluation foncière sur notre territoire.

Voici maintenant les grandes lignes du budget 2012-2013 de la CSPO.

Provenance des revenus	Montant	%
Allocations du ministère et tenant lieu de taxes	106 128 396 \$	75 %
Taxe scolaire	24 461 662 \$	17 %
Revenus des établissements	10 487 629 \$	7 %
Autres sources	906 216 \$	1 %
TOTAL	141 983 903 \$	100 %

Les dépenses par secteur	Montant	%
Dépenses du secteur préscolaire-primaire-secondaire	102 357 159 \$	71 %
Dépenses du secteur des adultes et de la formation professionnelle	13 775 350 \$	10 %
Dépenses des services	9 789 222 \$	7 %
Dépenses du transport scolaire	7 319 864 \$	5 %
Dépenses d'investissement et service de la dette	10 209 257 \$	7 %
Total des dépenses	143 450 846 \$	100 %

Les dépenses par nature	Montant	%
Salaires et avantages sociaux	108 383 411 \$	76 %
Frais de déplacement	446 008 \$	0 %
Fournitures et matériel	8 220 246 \$	6 %
Services, honoraires et contrats	15 454 596 \$	11 %
Équipements et investissements	6 691 251 \$	5 %
Autres dépenses	4 255 334 \$	2 %
Total des dépenses	143 450 846 \$	100 %

Les dépenses par champs d'activités	Montant	%
Activités d'enseignement et de formation	72 422 179 \$	50 %
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	27 051 673 \$	19 %
Activités parascolaires	17 416 334 \$	12 %
Activités administratives	6 730 307 \$	5 %
Activités relatives aux biens meubles et immeubles et amortissements	15 784 793 \$	11 %
Activités connexes	4 045 560 \$	3 %
TOTAL	143 450 846 \$	100 %

Conclusion

Ayant été réalisé de façon rigoureuse, l'exercice de planification budgétaire fait état de la situation financière prévue pour l'année scolaire à venir.

Fort de l'appui du Comité exécutif réuni en comité de travail (budget), je vous recommande l'adoption du budget 2012-2013 tel que soumis.

La présidente du Comité exécutif

Johanne Légaré, commissaire